

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

Periode de référence

Date de début

01/01/2019

Date de fin

31/12/2019

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

251 à 999

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

575

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

89/100

89 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

*écart de rémunération par csp
(avant seuil de pertinence)*

moins de 30 ans 30 à 39 ans 40 à 49 ans 50 ans et plus

ouvriers

nc

nc

nc

nc

<u>employés</u>	nc	nc	nc	nc
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	1.5%	-13.8%	-6.7%	-12.5%
<u>ingénieurs et cadres</u>	1.1%	7.1%	-2.2%	30.2%

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

écart de taux d'augmentations par csp

<u>ouvriers</u>	nc
<u>employés</u>	nc
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	-34%
<u>ingénieurs et cadres</u>	7%



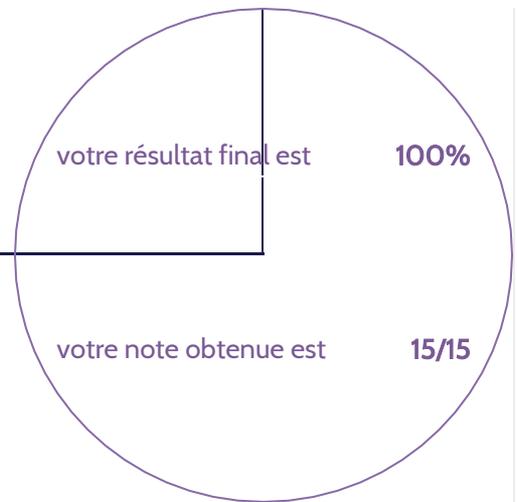
INDICATEUR ÉCART DE TAUX DE PROMOTIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

écart de taux de promotions par csp

<u>ouvriers</u>	nc
<u>employés</u>	nc
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	2%
<u>ingénieurs et cadres</u>	-11%



INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ



INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

